



**Commune de  
2362 Montfaucon**

Tél. 032/955.11.22  
Fax 032/955.12.19

E-Mail : [info@montfaucon.ch](mailto:info@montfaucon.ch)  
[www.montfaucon.ch](http://www.montfaucon.ch)

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE  
DE LA COMMUNE MIXTE DE MONTFAUCON  
LE 08 JUIN 2015 A 20.00 H.  
A LA SALLE PAROISSIALE N° 3**

Le Président ouvre l'assemblée et signale que l'ordre du jour a été publié dans le J.O. n° 18 du 28 mai 2015 et distribué par voie de tous ménages. Il a la teneur suivante :

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2014.
2. Statuer sur l'octroi du droit de cité communal sollicité par M. Daniele Giorgio, son épouse Beatriz et leurs enfants Tiziano, Alessio et Flavio, domiciliés à Montfaucon.
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 95'000.00 destiné à l'assainissement de l'éclairage public. Financement par un emprunt.
4. Informations et conclusions sur l'avis de droit à propos des compétences de l'assemblée des ayants droit pour des terrains situés en zone à bâtir.
5. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2014 de la commune mixte de Montfaucon.
6. Ratifier un crédit de Fr. 110'000.00 pour les travaux de réfection du domaine des Joux-Derrière, pour le compte du Syndicat intercommunal GLM. Financement assuré par les recettes courantes et par un emprunt bancaire. Donner compétence au Conseil d'administration du Syndicat intercommunal GLM pour contracter l'emprunt nécessaire et sa consolidation à la fin des travaux.
7. Prendre connaissance du décompte des frais relatifs à l'établissement du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) de la commune de Montfaucon et décider le financement du solde de la dette par un prélèvement sur le Fonds de réserve « Eaux usées ».
8. Divers et imprévu.

Le Président demande si une modification de l'ordre du jour est souhaitée.

Etant donné que ce n'est pas le cas, l'ordre du jour sera traité tel que publié dans le J.O.

## Bureau de l'assemblée :

Président : M. Igor Miserez

Secrétaire : M. Eric Schaffner

Scrutateurs : MM. Romain Marchand et Bernard Froidevaux (remplacé par Mme Marie-Françoise Chenal à la suite du départ de M. Froidevaux après le point 4 de l'ordre du jour)

Le Président constate la présence d'un représentant de la presse et de M. Raphaël Schneider, Chef du Service des communes. Il les invite à prendre place à l'écart des ayants droit tout en précisant, à l'attention des scrutateurs, que ces personnes ne possèdent pas le droit de vote.

Nombre d'ayants droit présents : 24 sur 476 électeurs inscrits (5.04 %)

### **1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2014**

Le P.V. de l'assemblée du 16 décembre 2014 ne fait l'objet d'aucune demande de compléments et de rectifications. Selon les dispositions de l'article 27, al. 1 du règlement d'organisation, il est approuvé sans lecture à l'unanimité des 24 ayants droit présents avec remerciements à son auteur.

### **2. Statuer sur l'octroi du droit de cité communal sollicité par M. Daniele Giorgio, son épouse Beatriz et leurs enfants Tiziano, Alessio et Flavio, domiciliés à Montfaucon**

Rapporteur : M. Giovanni Todeschini, Maire

Avant de traiter ce point de l'ordre du jour, le Président invite M. et Mme Daniele et Beatriz Giorgio à se retirer conformément à l'article 25 de la loi sur les Communes. La famille Giorgio quitte donc la salle.

M. Todeschini signale que le Conseil communal a reçu une demande de naturalisation ordinaire de la famille Giorgio, domiciliée à Montfaucon depuis plusieurs années.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. Todeschini indique que le Service de la Population cantonale a auditionné la famille Giorgio en date du 18 novembre 2014 et il considère que toutes les conditions sont réunies pour qu'elle obtienne le droit de cité communal et cantonal. Afin de pouvoir soumettre le dossier à l'Office fédéral des migrations pour l'obtention de la nationalité suisse, l'assemblée communale doit se prononcer sur l'octroi du droit de cité communal, ce que le Conseil communal recommande d'accepter.

La parole n'étant pas requise, le Président demande s'il y a une autre proposition que celle du Conseil communal.

Etant donné que ce n'est pas le cas, l'assemblée accepte d'accorder le droit de cité communal à M. Daniele Giorgio, son épouse Mme Beatriz Giorgio et leurs enfants Tiziano, Alessio et Flavio Giorgio à l'unanimité des ayants droit présents.

La famille Giorgio rejoint l'assistance sous les applaudissements et est informée de la décision prise par l'assemblée.

M. Daniele Giorgio remercie l'assemblée de sa prise de position et il l'invite, à la fin des débats, à partager le verre de l'amitié à l'Hôtel du Lion d'Or.

### **3. Discuter et voter un crédit de Fr. 95'000.00 destiné à l'assainissement de l'éclairage public. Financement par un emprunt**

Rapporteur : Mme Melina Brülhart, Conseillère communale

Mme Brülhart signale que le Conseil communal a étudié la possibilité de modifier les installations de l'éclairage public suite à plusieurs interventions faites lors de précédentes assemblées ainsi qu'à l'interdiction d'utiliser des lampes au mercure dès cette année.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, Mme Brülhart explique les modifications qui seront apportées dans le village ainsi qu'aux Sairains et à Montfavgier en précisant que le Conseil communal a renoncé à l'installation de détecteurs dynamiques. Certains secteurs seront alimentés en LED et d'autres avec du sodium.

M. Jean-Marie Miserez demande quelles économies pourront être réalisées avec ce nouvel éclairage.

Mme Brülhart répond qu'on peut escompter obtenir environ 70 % sur l'éclairage LED.

M. Jean-Claude Grossenbacher demande si la baisse de la consommation aura une incidence sur la redevance versée par BKW à la commune et si il y aura une diminution de coût pour les ménages.

Il est répondu qu'il y aura effectivement une petite diminution de cette redevance pour la commune mais qu'il n'y aura aucune modification pour les ménages.

M. Jean-Claude Villat demande ce que coûte l'éclairage public et à combien se monte la redevance BKW.

Il est répondu que cela coûte environ Fr. 17'000.00 par année à la commune et la redevance BKW rapporte environ Fr. 31'000.00.

La parole n'étant plus sollicitée, le Président demande s'il y a d'autres propositions que celle du Conseil communal.

Etant donné que ce n'est pas le cas, le Président propose à l'assemblée d'approuver ce point de l'ordre du jour à mains levées.

A l'unanimité des ayants droit présents, l'assemblée accepte de voter un crédit de Fr. 95'000.00 à couvrir par un emprunt pour financer l'assainissement de l'éclairage public.

#### **4. Informations et conclusions sur l'avis de droit à propos des compétences de l'assemblée des ayants droit pour des terrains situés en zone à bâtir**

Rapporteur : M. Giovanni Todeschini, Maire

M. Todeschini salue et remercie M. Raphaël Schneider, Chef du Service des communes, qui est présent pour apporter des compléments d'information sur ce point de l'ordre du jour.

M. Todeschini indique que l'assemblée communale du 02.07.2014 avait accepté la demande d'un avis de droit à propos des compétences de l'assemblée des ayants droit pour des terrains situés en zone à bâtir. Le Conseil communal s'est donc approché de M. Konrad Baumann, ancien Chef du Service juridique du Canton, qui connaît très bien le fonctionnement de la gestion des pâturages dans les Franches-Montagnes.

M. Todeschini présente donc les conclusions de M. Baumann qui indiquent :

1. La décision portant sur la vente ou la mise en zone à bâtir de surfaces soustraites du pâturage relève de la compétence de l'assemblée communale. Elle est également compétente si la valeur est supérieure à Fr. 15'000.00.
2. L'assemblée des ayants droit est compétente pour proposer des modifications de surfaces et de limites du pâturage à l'assemblée communale.
3. Le Conseil communal est compétent pour demander la vente ou l'échange de pâturages et pour apporter des nouvelles surfaces de pâturage. Il est aussi compétent si la valeur est inférieure à Fr. 15'000.00.

M. Raphaël Schneider prend la parole et indique que les conclusions de cet avis de droit sont une bonne base pour discuter et trouver une solution dans l'intérêt de la commune avec tous les partenaires concernés, à savoir les ayants droit, le Conseil communal et le Canton. A ce titre, il informe l'assemblée qu'il prend l'engagement de mettre sur pied une rencontre avec tout le monde afin de dégager des solutions convenant à tous.

M. Bernard Froidevaux signale que cet avis de droit n'est pas un règlement et qu'il n'a aucune force de loi. Il estime que certains points ne sont pas clairs. Il relève toutefois que l'assemblée des ayants droit a les compétences pour proposer des modifications et que l'assemblée communale est compétente pour décider d'une vente.

M. Schneider répond que c'est exact et que l'assemblée communale ne peut pas prendre des décisions sans avoir des propositions de l'assemblée des ayants droit.

M. Claude Schaffter estime que cet avis de droit est très clair au sujet de la vente de terrains situés en zone à bâtir.

M. Bernard Froidevaux s'inquiète encore de savoir comment les droits des agriculteurs seront préservés.

M. Jean-Claude Villat demande encore si des indications figurent dans le Plan directeur cantonal au sujet de la préservation des terrains des agriculteurs.

M. Schneider indique qu'il ne peut pas répondre à cette question.

Le Président estime que toutes les explications données sont suffisantes et il clôt la discussion. Il retient la proposition de M. Schneider pour l'organisation d'une table ronde et il le remercie pour ses explications. M. Schneider prend congé de l'assemblée.

## **5. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2014 de la commune mixte de Montfaucon**

Rapporteur : M. Giovanni Todeschini, Maire

M. Todeschini signale qu'il ne va pas entrer dans le détail des comptes étant donné que les citoyens ont reçu les commentaires nécessaires par voie de tout ménage. Néanmoins, s'il y a des questions, les renseignements nécessaires seront donnés.

Il signale que le résultat des comptes de l'exercice 2014 est meilleur que le budget grâce surtout à des rentrées fiscales plus importantes que prévues.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. Todeschini présente les dépassements de budget 2014 en application de l'article 16, alinéa 1, chiffre 13, lettre a) du règlement d'organisation. Il s'agit de :

### a) Dépassements de budget

200.314.01	Entretien des routes	Fr.	26'211.25
5100.318.01	Transports des élèves	Fr.	64'345.25
5110.314.00	Entretien du complexe scolaire	Fr.	10'130.95
600.319.00	Aide sociale	Fr.	15'583.20
820.331.00	Amortissement des dettes	Fr.	68'830.50
825.314.00	Construction d'un abri de bus	Fr.	5'323.50
1500.314.00	Entretien du réseau d'eau	Fr.	15'779.40
1840.314.00	Entretien du chemin de l'Etoiné	Fr.	3'387.00

M. Todeschini présente ensuite les comptes 2014. Il demande de bien vouloir l'interrompre si des questions doivent être posées ou si les explications ne sont pas claires.

#### b) Comptes 2014

M. Todeschini indique que les comptes 2014 bouclent au 31 décembre 2014 de la manière suivante :

##### - Compte de fonctionnement

Charges	:	Fr.	2'609'019.80
Revenus	:	Fr.	2'662'604.45

soit un excédent de produits de Fr. 53'584.65 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de Fr. 47'650.00

##### - Compte des investissements

Le compte des investissements 2014 présente Fr. 59'443.00 de dépenses et Fr. 424'436.90 de recettes, d'où un excédent de recettes de Fr. 364'993.90.

Tous les renseignements et les explications nécessaires au sujet de ces comptes sont donnés à l'assemblée.

Pour terminer, M. Todeschini signale encore que la Commission de vérification des comptes a examiné et établi son rapport de vérification le 27.05.2015 et le Conseil communal le 27.04.2015. Ils recommandent tous deux d'approuver les comptes 2014.

M. Claude Schaffter demande au Conseil communal d'être attentif aux frais de transports scolaires qui ne cessent d'augmenter. Il propose que le Conseil communal intervienne auprès du Canton pour se plaindre de cette augmentation.

M. Todeschini répond qu'il prend note de cette requête mais il signale qu'il est difficile d'intervenir étant donné que l'organisation des transports scolaires est de la compétence de la Commission d'école en fonction des horaires du cercle scolaire. De plus, il signale que s'il y a plus de frais de transports, la participation de la commune au décompte des charges du traitement des enseignants est réduite étant donné que ces frais sont admis à la répartition des charges. En conclusion, les 2 comptes se compensent.

La parole n'étant plus sollicitée, le Président demande s'il y a une autre proposition que celle du Conseil communal qui est de voter les dépassements de budget et d'approuver les comptes 2014.

Etant donné que ce n'est pas le cas, le Président propose à l'assemblée d'approuver ce point de l'ordre du jour à mains levées.

A l'unanimité des ayants droit présents, l'assemblée accepte de voter les dépassements de budget et d'approuver les comptes 2014 de la commune mixte de Montfaucon.

**6. Ratifier un crédit de Fr. 110'000.00 pour les travaux de réfection du domaine des Joux-Derrière, pour le compte du Syndicat intercommunal GLM. Financement assuré par les recettes courantes et par un emprunt bancaire. Donner compétence au Conseil d'administration du Syndicat intercommunal GLM pour contracter l'emprunt nécessaire et sa consolidation à la fin des travaux**

Rapporteur : M. Giovanni Todeschini, Maire

M. Todeschini signale que l'assemblée des délégués du Syndicat GLM, sur proposition du Conseil d'administration, a accepté de voter un crédit d'investissement de Fr. 110'000.00 pour la démolition du pont de grange et la construction d'une remise/atelier au domaine des Joux-Derrière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. Todeschini signale qu'il appartient aux 3 communes membres du GLM à savoir, Les Genevez, Lajoux et Montfaucon, de ratifier la décision prise par l'assemblée des délégués du GLM. Il précise que la dépense sera assurée par les recettes courantes et le solde par un emprunt bancaire. Le Conseil communal propose d'accepter cet objet.

La parole n'étant pas sollicitée, le Président demande à l'assemblée s'il y a une autre proposition que celle du Conseil communal.

Etant donné que ce n'est pas le cas, le Président propose à l'assemblée d'approuver ce point de l'ordre du jour à mains levées.

A l'unanimité des ayants droit présents, l'assemblée accepte de ratifier la décision de l'assemblée des délégués du Syndicat GLM.

**7. Prendre connaissance du décompte des frais relatifs à l'établissement du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) de la commune de Montfaucon et décider le financement du solde de la dette par un prélèvement sur le Fonds de réserve « Eaux usées »**

Rapporteur : Mme Melina Brülhart, Conseillère communale

Mme Brülhart signale que l'assemblée communale du 07.01.2004 avait voté un crédit de Fr. 60'000.00 pour l'établissement du PGEE de Montfaucon. Tous les documents ont été établis et approuvés et le Conseil communal est en mesure de présenter le décompte.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, Mme Brülhart signale que les travaux ont été financés en partie par des subventions fédérales et cantonales. Le décompte se présente donc comme suit :

Honoraires pour le cahier des charges	Fr.	3'000.00
Honoraires pour le PGEE	Fr.	62'174.15
Frais de géomètre	Fr.	<u>357.75</u>
Total des travaux	Fr.	65'531.90
Dont à déduire :		
Subventions fédérales	Fr.	20'475.00
Subventions cantonales	Fr.	<u>21'577.00</u>
Solde du coût des travaux	Fr.	23'479.90
		=====

M. Brülhart informe l'assemblée que le Conseil communal ne désire pas créer une nouvelle dette, c'est pourquoi, il propose de rembourser ce crédit par un prélèvement sur le Fonds de réserves « Eaux usées ».

La parole n'étant pas requise, le Président propose à l'assemblée d'approuver ce point de l'ordre du jour à mains levées.

A l'unanimité des ayants droit présents, l'assemblée accepte le décompte final du PGEE de Montfaucon selon la proposition du Conseil communal.

## **8. Divers et imprévu**

- a) M. Giovanni Todeschini remercie l'assemblée communale d'avoir accepté les points de l'ordre du jour qui lui étaient soumis et constate qu'il est agréable de pouvoir délibérer sereinement.
- b) M. Giovanni Todeschini, au nom du Conseil communal, remercie M. Albert Gonin, Conseiller communal démissionnaire, pour son dévouement en faveur de la commune. Il prie Mme Monique Farine, présente à l'assemblée, de lui transmettre toute notre amitié.
- c) M. Claude Schaffter demande au Conseil communal d'entreprendre les démarches nécessaires afin d'organiser une rencontre avec toutes les personnes concernées par le problème des ayants droit.

M. Todeschini répond que cela va dans le sens de la proposition de M. Raphaël Schneider exprimée au point 4 de cette assemblée.

- d) M. Jean-Marie Miserez exprime sa déception quant à l'entretien des places du village.



M. Giovanni Todeschini répond qu'il n'y a pas que la Place du 23-Juin et celle devant l'église à entretenir. Il y a beaucoup d'autres endroits où les employés communaux sont appelés à intervenir. Le Conseil communal fait le maximum pour que tout le village soit entretenu correctement.

Mme Pierrette Aubry est surprise de la remarque de M. Miserez car elle estime que le travail des employés communaux est bien fait. Elle relève qu'auparavant, c'était la Société d'embellissement qui s'occupait de l'entretien de ces places mais depuis plusieurs années, cette tâche est revenue à charge de la commune. On ne peut pas demandé aux employés communaux d'en faire plus.

- e) M. Jean-Claude Villat demande si le Conseil communal a reçu des informations au sujet du décompte final des travaux du complexe scolaire.

Le Secrétaire répond que le Canton a informé la commune que le décompte serait établi pour fin juin 2015. Le Conseil communal sera ensuite en mesure de présenter le décompte à une prochaine assemblée communale.

- f) Mme Marie-Françoise Chenal invite les citoyennes et citoyens à prendre part aux importantes votations du 14.06.2015.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie les personnes présentes de leur participation et de leur collaboration. Il leur souhaite une bonne fin de soirée et de bonnes vacances d'été.

Il lève l'assemblée. Il est 21.35 h.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE DE LA COMMUNE MIXTE

Le Président :

Le Secrétaire :

M. Igor Miserez

M. Eric Schaffner